

Berne, le 9 décembre 2025

Chères et chers partenaires du FSR,

En septembre 2024, nous vous avons communiqué le développement de la formation continue volontaires. Depuis, nous mettons en œuvre la nouvelle stratégie étape par étape.

En 2026, nous franchirons l'étape suivante: d'ici la fin de l'année, nous allons mettre en place le nouveau système d'incitation pour les personnes qui participent aux cours. Cela inclut également la nouvelle forme de remboursement. Comme ce système peut également avoir des répercussions sur les offres de cours des organisatrices et organisateurs pour l'année 2027, nous nous engageons à vous procurer davantage d'informations sur cette solution de suivi d'ici fin septembre 2026 au plus tard.

Pour rappel: il n'y aura plus de certifications de cours et d'audits en 2026, qui sera la dernière année pendant laquelle les remboursements seront versés sous leur forme actuelle. À partir de 2027, les prestations de remboursement ne seront plus versées par l'intermédiaire de l'organisatrice ou de l'organisateur du cours, mais directement aux personnes participantes.

Dans la mesure du possible, nous prions les organisatrices et organisateurs de cours d'informer également les instructrices et instructeurs de ces changements.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions.

Meilleures salutations,



Patrizia Koller

Responsable de projet FSR

Fonds de sécurité routière (FSR)

Monbijoustrasse 43 | 3011 Berne

www.fvs.ch/fr